

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2020

Date : Jeudi 24 septembre 2020 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal – Maison Hugonin – rue des Remparts 3 – 1814 La Tour-de-Peilz

Présidence : M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz)

Scrutatrices : Mme Claudine Borloz (Montreux) – M. Antony Huys (Montreux)

Présent(e)s : 49 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 15 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 1 conseillère

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
 - 2.1 Assermentation de Monsieur Julien Schlaeppli (St-Légier), en remplacement de Madame Martine Schlaeppli, démissionnaire
 - 2.2 Assermentation de Monsieur Michel Tobler (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Roger Urech, démissionnaire
 - 2.3 Assermentation de Monsieur Tom Wahli (Vevey), en remplacement de Monsieur Jeremy D'Inverno, démissionnaire
 - 2.4 Assermentation de Monsieur Florian Chiaradia (Montreux), en remplacement de Monsieur Yves Laurent Kundert
3. Elections et assermentations au sein du Comité de direction
 - 3.1 Election et assermentation de Monsieur Yvan Luccarini (Vevey), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Etienne Rivier, démissionnaire
 - 3.2 Election et assermentation de Monsieur Claude Cherbuin (Jongny), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Taverney
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 01/2020 de la séance du 11 juin 2020
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
 - 9.1 Préavis relatif au plafond d'endettement (No 03/2020 bis)
 - 9.2 Préavis relatif à l'utilisation d'aéronefs sans occupants (drones) (No 06/2020)
 - 9.3 Préavis relatif à la FEVI19 et la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller intercommunal John Grandchamp et consorts, concernant la demande d'exonération supplémentaire des coûts liés à la sécurité publique (No 07/2020)
10. Communications du Comité de direction
 - 10.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jeremy D'Inverno (Vevey), déposée lors de la séance du 11 juin 2020, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil

intercommunal, « Exemption des taxes pendant le COVID-19 pour les établissements publics et les marchands » (No 02/2020)

- 10.2 Communication orale sur la situation des recherches d'une parcelle pour accueillir la Maison de la sécurité publique Riviera
11. Rapport des commissions
- 11.1 Rapport relatif aux comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)
- 11.2 Rapport relatif à la gestion 2019 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)
- 11.3 Rapport relatif au renouvellement d'une ambulance (Préavis No 04/2020) (Rapp. : M. John Grandchamp, Président)
- 11.4 Rapport relatif au budget 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 05/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)
12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il rappelle en préambule quelques règles à respecter pour la bonne tenue de cette séance particulière.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) – Anne Ducret (Chardonne) – Bernard Groves (Chardonne) – Olivier Bays (Corsier-sur-Vevey) – Gabriel Ranzato (La Tour-de-Peilz) – Charlotte Chevallier (Montreux) – Florian Chiaradia (Montreux) – Joseph Filippone (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Laurent Wehrli (Montreux) – Francis Baud (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux)

N'a pas fait excuser son absence : Marcia Ciana (Vevey)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

- 2.1 **Assermentation de Monsieur Julien Schlaeppli (St-Légier), en remplacement de Madame Martine Schlaeppli, démissionnaire**
- 2.2 **Assermentation de Monsieur Michel Tobler (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Roger Urech, démissionnaire**
- 2.3 **Assermentation de Monsieur Tom Wahli (Vevey), en remplacement de Monsieur Jeremy D'Inverno, démissionnaire**
- 2.4 **Assermentation de Monsieur Florian Chiaradia (Montreux), en remplacement de Monsieur Yves Laurent Kundert**

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Julien Schlaeppli (St-Légier), Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) et Tom Wahli (Vevey) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

L'assermentation de M. Florian Chiaradia (Montreux), absent ce soir, est reporté à la prochaine séance.

3. ELECTIONS ET ASSERMENTATIONS AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION

3.1 Election et assermentation de Monsieur Yvan Luccarini (Vevey), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Etienne Rivier, démissionnaire

3.2 Election et assermentation de Monsieur Claude Cherbuin (Jongny), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Taverney

M. Etienne Rivier (Vevey) ayant présenté sa démission du Comité de direction, il s'agit de repourvoir son siège, comme le prévoit l'art. 17 du règlement.

Face à l'absence pour cause de maladie de M. Jean-Pierre Taverney (Jongny), la Municipalité de Jongny demande le remplacement de son collègue au sein du Comité de direction. Elle propose la candidature de M. Claude Cherbuin. Il n'y a pas d'autre proposition.

La candidature de M. Yvan Luccarini est présentée pour la commune de Vevey, celle de M. Claude Cherbuin pour la commune de Jongny. Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin pour M. Yvan Luccarini (Vevey) :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Bulletins blancs</u>
49	49	0	49	25	14

M. Yvan Luccarini (Vevey) est élu membre du Comité de direction par 35 voix ; il n'y a pas de voix éparses.

Résultat du scrutin pour M. Claude Cherbuin (Jongny) :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Bulletins blancs</u>
49	49	0	49	25	3

M. Claude Cherbuin (Jongny) est élu membre du Comité de direction par 46 voix ; il n'y a pas de voix éparses.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera. Il procède à leur assermentation conformément aux dispositions réglementaires. (*L'assemblée se lève*) Il donne lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Yvan Luccarini (Vevey) et Claude Cherbuin (Jongny) prêtent serment. Ils peuvent alors rejoindre les rangs du Comité de direction.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point « 2.4 Assermentation de Monsieur Florian Chiaradia (Montreux), en remplacement de Monsieur Yves Laurent Kundert » est reporté à la prochaine séance en l'absence de l'intéressé.

Un nouveau point 8.1 est ajouté pour le dépôt d'une interpellation du groupe de Vevey intitulée « Formation des premiers répondants à la problématique de la culture du viol et aux questions de genre ».

M. John Grandchamp (Veytaux) suggère de changer le point 11.3 avec le point 11.4 afin d'éviter les déplacements entre lui-même et M. Yanick Hess (Montreux).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL NO 01/2020 DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2020 de la séance du 11 juin 2020 est adopté à une large majorité (six abstentions), avec remerciements à son auteur et en lui souhaitant un prompt rétablissement.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Bureau a cherché des solutions pour tenir la séance sans masque. Les salles de la région permettant de le faire étant toutes occupées ce jour ou leur coût trop important, il a été décidé de siéger dans ces lieux.

Le Président a été informé par le Groupe de Vevey que la correspondance de M. Christophe Ming (Vevey), transmise au Comité de direction via le Président en place lors de la dernière séance, n'est pas réapparue. Le Bureau prend très au sérieux cette situation problématique et réfléchira à une solution de transmission des courriers afin que cela ne se reproduise pas.

Le Président ouvre la discussion à ce sujet.

M. Christophe Ming (Vevey) rappelle que la lettre a été transmise au nom du Groupe de Vevey, par son intermédiaire. En tant que Président du Conseil communal de Vevey, il a reçu plusieurs courriers de Veveysans excédés par le trafic de drogue perpétué entre la gare, la rue de la Madeleine et les différents parcs. L'envoi de ce courrier avait pour but d'être transmis par l'ASR au Président du Grand Conseil vaudois et au Conseil d'Etat vaudois.

Le Groupe de Vevey est choqué de cette situation et du manque de professionnalisme dans le traitement de ce dossier.

M. Bernard Degex (Blonay) explique que des recherches ont été menées à l'interne pour retrouver ce courrier. C'est pourquoi il a été proposé une procédure au Président du Conseil intercommunal afin que cette situation embarrassante n'arrive plus et que la séparation des pouvoirs soit respectée. A l'avenir, une digitalisation des courriers entrants au sein du bureau sera faite avant transmission au Comité de direction de l'ASR.

M. Bernard Degex (Blonay) explique que si ce courrier doit être en main des plus hautes instances, il serait plus logique que l'interpellateur écrive simultanément à tous. Cependant, l'ASR est disposée à transmettre ce courrier si c'est la volonté du Conseil intercommunal. Il n'y a là aucune intention de masquer les soucis de sécurité ou le sentiment d'insécurité constatés à Vevey.

Mme Isabel Jerbia (Vevey) précise que cette interpellation est au nom du Groupe de Vevey. Le Groupe a estimé aussi que le fait de passer par l'ASR d'abord apportait une légitimité afin que les instances supérieures ne renvoient pas la demande à l'ASR directement.

M. Frédéric Pilloud, directeur, apporte des éléments d'ordre opérationnel. Différentes mesures ont déjà été prises dans cette partie dédiée à la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en ville de Vevey ainsi que le phénomène des nuisances sonores.

Par rapport à la question plus spécifique de la gare de Vevey et de son périmètre : depuis 2017, une opération de répression, de dissuasion et de prévention, baptisée « Pacifico », est menée par Police Riviera et la Police cantonale. Ces mesures se concrétisent avec une présence renforcée dans le terrain et ciblée sur certains espaces. Il y a une présence préventive, mais aussi une présence ciblée de personnel en uniforme à ces endroits.

Au niveau de la répression, la partie adverse, représentée par des trafiquants de produits stupéfiants, est particulièrement bien organisée car les personnes portent peu de produits sur elles et sont tentées de les cacher dans le terrain. Pour ce faire, il y a des actions coordonnées avec la Brigade canine de la Police cantonale, qui vient en appui de ce dispositif. La Police des transports renforcera aussi ses actions dans le périmètre de la gare, en collaboration avec Police Riviera, ce dès octobre 2020.

Par rapport aux observations faites sur le terrain, le déplacement du trafic, dans un environnement comme celui de la gare, représente des risques importants. Attention à la stigmatisation des personnes dans cet espace. La notion de proportionnalité est aussi à prendre en compte.

En termes de chiffres, il s'agit environ de 2'100 heures de présence effectuées annuellement sur ces secteurs par Police Riviera. La majorité des saisies sont dites « sans auteur ». Ce sont des produits stupéfiants découverts sur le terrain. Du 1^{er} janvier 2019 au 17 septembre 2020, il y a eu plus de 250 interpellations menées, lesquelles ont fait l'objet d'une dénonciation.

En collaboration avec la ville de Vevey, ASR propose la mise sur pied d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour aborder différentes thématiques.

M. Christophe Ming (Vevey) remercie le Directeur pour ces informations. Il avait annoncé qu'une interpellation serait déposée, ce soir, sur ce sujet. Cependant, afin d'alléger la charge administrative de l'ASR, le Groupe de Vevey a décidé de ne pas le faire en attendant la réponse que la ville de Vevey recevra.

M. Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) souhaite revenir sur la proposition du Président du Comité de direction. En effet, le Groupe de Vevey a eu la délicatesse de s'adresser à l'autorité locale et suggère de fonctionner ainsi. S'il ne devait pas y avoir de suites, le courrier serait transmis aux instances cantonales.

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DEPOT ET DEVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1 Interpellation de M. Tom Wahli (Vevey) « Formation des premiers répondants à la problématique de la culture du viol et aux questions de genre »

M. Tom Wahli (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Comme en témoigne les récentes interpellations de la Grève des Femmes et de différentes citoyennes vaudoises médiatisées dans l'affaire du GHB lausannois, il peut exister malheureusement un décalage entre les attentes des femmes et des minorités de genre (personnes transgenres, non-binaires, agender etc.) victimes de violences ou de harcèlement sexuel et la façon dont elles et ils sont reçues par les premiers répondants des services de secours et de la police.

Il n'est pas rare que la communication ne passe pas et que ces personnes se sentent incomprises, pas écoutées ou même culpabilisées.

Les agressions sexuelles sont particulièrement choquantes et intimes pour les victimes et chercher du secours auprès de la police ou d'un service d'urgence demande déjà un courage certain. Si la réponse des premiers répondants est inadaptée ou blessante, le lien avec ces personnes est rompu et le risque est que de plus en plus de ces personnes n'osent plus s'adresser aux autorités compétentes pour recevoir des soins ou déposer plainte.

Un bon accueil encouragerait au contraire de nombreuses victimes silencieuses à se manifester et permettrait un décompte plus précis de l'ampleur des phénomènes de harcèlement ou d'agressions sexuelles. Ce qui donnerait à l'ASR une partie des outils nécessaires à les combattre.

De nombreux services de police dans d'autres communes et d'autres cantons (Lausanne, Genève, Valais) ont déjà fait appel à des instituts spécialisés² dans les questions de genre afin de répondre à cette problématique.

C'est pourquoi, nous déposons cette interpellation afin de poser les questions suivantes :

- 1) Quelle est actuellement la formation des collaborateur·ice·s de l'ASR pour l'accueil des personnes victimes de violences ou de harcèlement sexuel?

- 2) La problématique de la culture du viol et les questions de genre sont-elles abordées dans cette formation?
- 3) Y a-t-il un projet de formation continue dans ce sens à l'heure actuelle?

Nous souhaitons une réponse orale du Comité de direction. »

Etant donné l'importance du sujet, M. Bernard Degex (Blonay) informe que le Comité de direction reviendra à la prochaine séance avec une réponse écrite.

M. Frédéric Pilloud remercie de soulever un sujet avec un caractère et une sensibilité comme celui-ci. Il donne une première réponse aux questions posées :

- 1) La formation s'est passablement développée sous l'angle de la formation de base avec le brevet fédéral de policière et policier, où une partie concerne la psychologie policière. Des compétences plus pointues sont nécessaires, notamment pour la prise en charge d'une personne. Au sein de la Police cantonale, il y a des personnes qui ont suivi des formations beaucoup plus étoffées dans ce domaine. Il souligne également l'aspect du plaignant qui doit faire une démarche personnelle pour trouver la force de se rendre dans un lieu pas forcément adapté pour l'accueillir dignement. Pour l'heure, l'ASR n'a pas de réception capable d'offrir une telle qualité d'accueil à ces victimes.
- 2) Oui, elles sont reprises au travers d'une directive de police judiciaire qui émane de la Police cantonale. D'autres infractions entrent également en ligne de compte dans le cadre des violences conjugales qu'il s'agit de ne pas omettre. Il s'agit en priorité de la contrainte sexuelle et du viol.

Oui, il est important de travailler avec le réseau des partenaires et surtout sous l'angle de la formation continue. M. Alexandre Staeger (Montreux) souhaite préciser que pour l'accueil et la prise en charge des victimes, il existe des centres LAVI.

M. Frédéric Pilloud complète qu'une unité au CHUV est également en mesure d'accueillir ces personnes.

M. Cédric Bussy (Vevey) relève que ces centres médico-légaux n'existent pas qu'au CHUV mais aussi dans certains hôpitaux régionaux. Il est important que les policiers puissent acquérir la finesse de cet accueil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Préavis relatif au plafond d'endettement (No 03/2020 bis)

M. Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) explique que le montant de CHF 15'000'000.- proposé devrait respecter la clause du besoin.

Concernant le plafond d'endettement qui n'est présenté que dans son aspect juridique, il paraît judicieux de séparer les montants consacrés à la trésorerie de ceux liés au budget et aux investissements envisagés.

M. Bernard Degex (Blonay) confirme que ce préavis est, avant tout, présenté de manière juridique. Il s'agit d'une modification qui permet de continuer ce qui a été fait à ce jour. Sous l'impulsion du canton, une régulation est proposée aujourd'hui puisque les statuts de l'ASR précisent que le plafond d'endettement maximum est fixé à CHF 10'000'000.-. La Loi sur les communes précise qu'en début de législature, le Conseil intercommunal vote un plafond d'endettement. Pour l'ASR, il a été voté à CHF 5'000'000.- mais l'autorisation statutaire autorise CHF 10'000'000.-. Cette demande a pour but de tenir compte de la participation anticipée des communes comme un endettement, selon les informations du canton. Finalement, il n'y a aucune modification sur le fonctionnement mis en place depuis le début. Il s'agit d'une régulation. La première étape est la modification des statuts pour ensuite obtenir l'autorisation d'un plafond d'endettement de CHF 15'000'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.2 Préavis relatif à l'utilisation d'aéronefs sans occupants (drones) (No 06/2020)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : M. Alexandre Staeger (Montreux)

Membres : Olivier Blanc (Montreux) – Clément Tolusso (Vevey) – Isabel Jerbia (Vevey) – Michel Culand (La Tour-de-Peilz) – John Grandchamp (Veytaux) – Gavin Dale (St-Légier) – Dominique Durussel (Jongny) – Jacques Marmier (Corseaux)

9.3 Préavis relatif à la FEVI19 et la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller intercommunal John Grandchamp et consorts, concernant la demande d'exonération supplémentaire des coûts liés à la sécurité publique (No 07/2020)

En page 13 du préavis, M. Bernard Degex (Blonay) informe que le solde de CHF 4'568.25 a été réglé par la Confrérie des Vignerons. Par rapport au budget actuel, les montants qui étaient liés à une convention de financement ont été entièrement réglés. Concernant les conventions d'exonération, le Conseil intercommunal a déjà accordé une exonération de 60%. En attente de la décision du Conseil d'Etat quant à une exonération totale de la facture. Cela représente, pour l'ASR, un montant de l'ordre de CHF 564'000.-. Ce montant n'était pas dans le budget ordinaire de l'ASR. Si la Confrérie des Vignerons le règle, cela sera considéré comme revenu extraordinaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

10.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jeremy D'Inverno (Vevey), déposée lors de la séance du 11 juin 2020, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil intercommunal, « Exemption des taxes pendant le COVID-19 pour les établissements publics et les marchands » (No 02/2020)

Le Groupe de Vevey accepte la réponse à cette interpellation déposée par M. Jérémy D'Inverno, démissionnaire, au nom du Groupe de Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

10.2 Communication orale sur la situation des recherches d'une parcelle pour accueillir la Maison de la sécurité publique Riviera

M. Bernard Degex (Blonay) fait un point de situation sur le dispositif régional de sécurité publique et l'aménagement du territoire. (cf. annexe).

Il relève qu'il est actuellement difficile pour l'ASR d'avancer sur ce projet puisqu'elle est le moteur mais ne maîtrise pas l'ensemble du territoire. Une séance a été faite avec les Municipalités de Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz concernant les parcelles listées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS

11.1 Rapport relatif aux comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)

M. Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) parle de la réponse donnée au deuxième paragraphe de la page 3. Il se pose la question « est-ce qu'un site unique et centralisé est vraiment la solution ? ».

A la page 9, dans les conclusions, le terme charge « totale » n'est pas vraiment exact. Il faudrait plutôt parler de charges résiduelles ou nettes.

Concernant la première remarque, M. Bernard Degex (Blonay) précise, comme la fin de la phrase l'indique, « complété par des sites décentralisés ».

Par rapport à la deuxième remarque relative à la sémantique, cela sera corrigé pour les prochaines années.

M. Yanick Hess (Montreux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (deux abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 01/2020 du Comité de direction du 19 mars 2020 sur les comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, sous la présidence de M. Yanick Hess (Montreux),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'733'044.27, les revenus à CHF 23'364'274.31, pour une charge totale à répartir de CHF 18'368'769.96 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

11.2 Rapport relatif à la gestion 2019 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)

M. Yanick Hess (Montreux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (deux abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 02/2020 du Comité de direction sur sa gestion 2019,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, sous la présidence de M. Yanick Hess (Montreux),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge au Comité de direction.

11.3 Rapport relatif au budget 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 05/2020) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)

M. Yanick Hess (Montreux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (deux abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2020 du Comité de direction du 14 mai 2020 sur le projet de Budget 2021 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet, sous la présidence de M. Yanick Hess (Montreux),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 44'078'879.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 24'209'366.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 19'869.513.00

M. Bernard Degex (Blonay), au nom du Comité de direction, remercie la Commission de gestion pour son travail attentif et l'excellente collaboration.

11.4 Rapport relatif au renouvellement d'une ambulance (Préavis No 04/2020) (Rapp. : M. John Grandchamp, Président)

M. John Grandchamp (Veytaux), président de la commission, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis no 4/2020 du Comité de direction du 19 mars 2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 afin de renouveler une ambulance,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier le projet, sous la présidence de M. John Grandchamp (Veytaux),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

-

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat d'une ambulance en remplacement de Corel 972, acquise en 2011 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 8 ans par la subvention cantonale octroyée ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

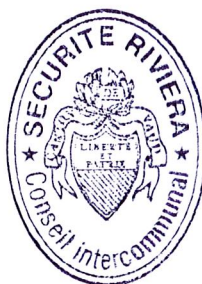
Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h15.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :

Yvan **KRAEHENBUEHL**



La Secrétaire :

Sandra **ALVES**

Annexe : présentation sur le dispositif régional de sécurité publique et l'aménagement du territoire